

Phase principale	Diffusion des procédures du mouvement intra-départemental et de la liste générale des postes par la lettre hebdomadaire de la DSDEN des Alpes-Maritimes	Mars 2023
	Ouverture du serveur	3 avril 2023 (12h)
	Fermeture du serveur Au-delà de cette date, aucune modification ne sera plus possible. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture pour saisir ses vœux.	16 avril 2023 (12h)
Phase de sécurisation	Consultation de l'accusé réception avec barème initial Il récapitule, pour chacun des vœux, les éléments de barème et priorités. A cette occasion, il conviendra de signaler à l'adresse mouvement1degre06@ac-nice.fr toute erreur dans la saisie des vœux ou toute remarque sur les éléments du barème. Toute pièce justificative devra être jointe à l'accusé de réception. Les déclarations d'enfant à naître seront prises en compte jusqu'au 16 mai 2023.	du 3 mai au 16 mai 2023
	L'ajout, la modification ou l'inversion de vœux ne sont pas autorisés dans cette phase, ainsi que la suppression d'un ou plusieurs vœux, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Seule l'annulation totale du mouvement est permise pour les agents actuellement nommés à titre définitif. Elle n'est pas autorisée pour les participants obligatoires. Consultation de l'accusé réception avec barème final	17 mai 2023
CONSULTATION DES RESULTATS DU MOUVEMENT		24 mai 2023
Phase d'ajustement	Attribution d'une affectation précise pour les titulaires remplaçants de secteur	Du 14 au 22 juin 2023
	Affectation des enseignants restés sans poste	30 juin 2023